

# RAPPORT FINANCIER 2020



Ce rapport financier fera le bilan d'une année marquée par la pandémie de la Covid-19, entraînant une difficulté ou une impossibilité d'organiser des réunions en présentiel. Ainsi sections, fédérations, comité régionaux et groupes de travail (GT) ont dû apprendre ou développer les vidéo-réunions, tout comme le Bureau national (BN) et le Comité central (CC). Les charges liées à l'organisation des déplacements, aux réunions publiques, voire aux outils physiques d'information et de communication ont donc fortement décliné en 2020.

La traduction en chiffres de cette année atypique est marquée par :

- un compte de résultat à l'équilibre, légèrement positif, à hauteur de 1 930 euros ;
- un budget global à hauteur de 1 858 200 €, en recul de 402 900 € (-18 %) par rapport à 2019, du fait d'une activité réduite dans sa forme présente, entraînant des baisses de charges et de produits ;
- un résultat à l'équilibre lié au résultat très positif et exceptionnel des sections, fédérations et comités régionaux (+ 150 000 €) et à une aide du fonds de dotation de la LDH à hauteur de 65 000 € ;
- un bilan de la valorisation du bénévolat en hausse de 9,5 % par rapport à 2019, preuve de l'intense activité qui s'est maintenue dans les structures de la LDH malgré les fortes contraintes de cette année 2020.

Je reviendrai plus en détail sur ces points dans ce rapport.

## 1. LE NOMBRE D'ADHÉRENTS EN HAUSSE : RÉSULTAT DES FORTES MOBILISATIONS DE L'AUTOMNE

Après trois années de fléchissement du nombre de personnes adhérentes, ce chiffre atteint 8 542 fin 2020, ce qui représente une hausse de 2,8 % par rapport à 2019 (8 306), soit 236 adhérents de plus. Pour rappel nous comptabilisons 8 390 adhérents en 2018, 8 693 en 2017 et 9 291 en 2016. Nous inversons donc une tendance à la baisse observée ces trois dernières années. La courbe des adhésions tout au long de l'année indique de fortes adhésions à partir de septembre 2020, ce qui correspond aux mobilisations de l'automne, notamment contre le projet de loi « sécurité globale », avec une forte visibilité de la LDH.

1 240 personnes nous ont rejoints en 2020, dont 590 au cours des quatre derniers mois de l'année. Cependant, constatons que 996 personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2020, ce qui représente le départ de près de 12 % des personnes qui étaient adhérentes en 2019. Un mouvement de départs toujours important, que nous n'arrivons pas à réduire.

Le montant des cotisations pour l'année 2020 se monte à 709 932 € contre 675 414 € en 2019, 668 717 € en 2018 et 696 750 € en 2017 : une hausse du montant global des cotisations de 34 518 €, soit une augmentation de 5,1 %, supérieure à celle du nombre d'adhérents.

Le montant de la cotisation moyenne est en hausse et se situe à 83,11 € contre 81,30 € en 2019, 79,60 € en 2018 et 80,15 € en 2017. Un montant record qui confirme la tendance observée l'an dernier, probablement en partie liée à l'évolution du barème des cotisations adopté par le CC en octobre 2018. La générosité des ligueuses et des ligueurs, attachés aux combats de la LDH, doit ici être remerciée car les cotisations représentent le plus gros poste des recettes de la LDH. Comme l'an dernier je ferai observer que le coût de la cotisation moyenne revient à 28,26 € après déduction fiscale (pour celles et ceux qui peuvent en bénéficier). Ce montant représente 2,35 € par mois, soit un peu moins d'un café en terrasse quand les bars pourront ouvrir à nouveau !

Mais développer nos ressources propres, gage de notre indépendance, nécessite d'augmenter encore et toujours le nombre des adhérents. Ceci a déjà été maintes fois évoqué et sa mise en œuvre doit être une priorité pour toutes et tous et à chaque instant.

Après une baisse importante ces trois dernières années, le nombre d'adhérents mensualisés est fortement en hausse. 4 780 personnes ont choisi de régler par virement mensuel leur cotisation 2020, soit 55,9 % des adhésions, à comparer avec les 3 696 en 2018 (44 %), 4 142 en 2017 (47,6 %) et 4 985 en 2016 (53,6 %). Nous savons que ce moyen de paiement garantit un versement des cotisations étalé sur l'année et probablement conforte les adhésions.

Notre association est toujours majoritairement féminine. 4 582 femmes sont adhérentes soit près de 53,7 % des membres. Cette tendance est confirmée puisque 646 femmes (et 594 hommes) nous ont rejoints cette année, soit 52 % des nouveaux adhérents et adhérentes. 3 959 sont des adhérents masculins. Ils représentent 46,3 % du total des membres à jour de cotisation.

## **2. LE RÉSULTAT DES SECTIONS, FÉDÉRATIONS ET COMITÉS RÉGIONAUX : UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE**

Comme chaque année, le résultat des sections, fédérations et comités régionaux intervient dans le résultat final de la LDH (appelé résultat consolidé) qui assemble les produits et charges du siège (résultat national) et ceux des sections, fédérations et comités régionaux. Les résultats remontés par les sections, fédérations et comités régionaux font apparaître un résultat positif exceptionnel qui se monte à +150 000 € pour l'année 2020. Un résultat très nettement supérieur aux années précédentes : +70 090 € en 2019, +79 283 € en 2018 et 46 430 € en 2017. Ce résultat est directement lié à la conjoncture qui a entraîné une baisse très importante des charges (déplacements, documentation et frais d'action notamment) et une hausse des recettes des cotisations (+11 390 €) et des subventions (+17 926 €). Ce résultat contribue fortement au bilan général de la LDH en 2020 et permet de ne pas trop solliciter nos réserves du fonds de dotation, pour équilibrer nos comptes.

Mais il est nécessaire que les présidents et trésoriers des sections, fédérations et comités régionaux poursuivent l'effort de recherche de financements de leurs actions par le biais de subventions associées à leurs projets.

## **3. LE RÉSULTAT NATIONAL CONSOLIDÉ : UNE ANNÉE ATYPIQUE**

Le total de nos charges et de nos produits fait apparaître comme indiqué au début de ce rapport un solde légèrement positif de 1 930 €. Ce résultat est celui d'une augmentation de nos ressources propres (cotisations et dons), associé à une forte baisse des charges liée à la crise de la Covid-19.

Si nous analysons les différents éléments qui composent ce résultat, nous constatons :

- une stabilité des produits d'exploitation qui intègrent les recettes propres (ventes, cotisations et dons, sans les legs) et les subventions liées à nos actions : 1 743 456 € contre 1 756 770 € en 2019, soit une petite baisse de 13 000 € environ ;

- une baisse très forte de nos charges d'exploitation qui passent de 2 077 058 € en 2019 à 1 807 564 € en 2020, soit une baisse de 270 000 € environ. Les postes de charges concernés sont, principalement : une baisse des achats (livres, objets...) de 13 264 €, des services extérieurs (frais de congrès, meetings, déplacements, publications...) de 233 476 €, des salaires et charges de 41 070 € (meilleure gestion des congés payés, baisse de charges sociales et de mutuelle). Ce poste salaires et charges des salariés est le plus important de notre budget. Il se monte à 880 024 €, contre 921 094 € en 2019. Nous pouvons saluer

l'ensemble des salariés qui ont su s'adapter aux conditions de travail nouvelles (télétravail) en un temps record et ainsi maintenir une intense activité au service de tous les ligueurs et ligueuses ;

- le résultat d'exploitation qui soustrait aux produits d'exploitation (les recettes) l'ensemble des charges de fonctionnement (salaires, charges sociales, frais de fonctionnement du siège et des sections, frais BN et CC, participation à divers collectifs...), est en déficit, à -64 108 €, à comparer au résultat d'exploitation de 2019 dont le déficit se montait à -306 496 € ;

- les frais de déplacement et de mission des membres du BN et du CC sont logiquement en très forte baisse car les réunions se sont tenues en visioconférence à partir de mars 2020. Ils se montent à 6 784 € contre 34 923 € en 2019 et 37 656 € en 2017.

#### 4. NOS RECETTES, UN DÉVELOPPEMENT NÉCESSAIRE POUR RETROUVER UN ÉQUILIBRE ET DES MARGES D'ACTION

Le tableau suivant permet d'analyser nos recettes dans leur structure et leur évolution, pour éviter de conclure sur la base d'un seul exercice.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Cotisations</b>	708 180	710 387	696 749	668 717	675 414	709 932
<b>Adhérents</b>	9 310	9 291	8 693	8 329	8 306	8 541
<b>Abonnements</b>	79 156	76 994	73 541	88 907	82 183	83 512
<b>Subventions (siège)</b>	463 225	497 963	624 955	405 662	332 083	350 298
<b>Subventions sec°/fédés/régions</b>	285 285	269 659	266 407	237 300	218 611	197 284
<b>Dons (siège)</b>	127 951	73 360	69 075	81 939	79 794	188 686
<b>Legs</b>	0	0	30 000	173 280	110 000	1 908
<b>Contributions mécénat</b>	100 000	100 000	100 000	113 875	332 073	115 000

#### Quelques commentaires sur ces chiffres

1 - Les cotisations, à hauteur de 709 932 €, représentent 38 % du total de nos produits. Cette augmentation en pourcentage du total de nos ressources est liée à la baisse des produits en 2020, comparée aux années précédentes (pour rappel en 2019 : apport du fonds de dotation de 209 000 € et le produit net d'un legs directement à l'association pour 95 000 €). Mais ce chiffre indique surtout l'importance de cette recette dans notre budget. A noter que ce montant des cotisations est supérieur à celui de 2015 (708 180 €), année où nous avons compté 9 310 adhérents. Dans une configuration identique d'adhérents avec la même cotisation moyenne, nous augmenterions nos recettes de 66 000 euros. Preuve que l'élargissement de nos adhérents doit rester une priorité tout au long de l'année.

L'élargissement de la LDH est une question posée depuis de nombreuses années. Les fluctuations de ces dix dernières années indiquent que nous sommes aussi tributaires de l'actualité et du rôle que peut y jouer la LDH. Raison de plus pour que, dans cette période de combat pour la défense des libertés, nous proposons

à toutes celles et ceux en accord avec les engagements de la LDH de nous rejoindre et créer un pôle de défense des libertés plus fort et plus élargi. Pour cela les sections, les fédérations et les comités régionaux devraient multiplier les temps d'accueil, d'information et de formation pour accompagner les nouveaux arrivants et leur ouvrir tous les champs du possible au sein de notre association. Ce point est à l'ordre du jour du groupe de travail sur l'avenir de la LDH, ce n'est pas un défi mineur.

2 - Les dons reçus par la LDH en 2020 se montent à 270 530 €, soit une augmentation de 38 % (+ 73 836 €) par rapport à 2019. Le montant des dons aux sections de 81 845 € est compris dans le total général des dons, de même que les abandons de frais des bénévoles et élus qui se montent à 40 134 € en 2020 contre 69 058 € en 2019. Cet écart pour les abandons de frais est lié aux confinements et difficultés de transport en 2020. Cette forte évolution des dons est-elle un frémissement d'une action concertée et continue dans ce domaine au sein de la LDH, et dont nous avons parlé lors de nos dernières assemblées générales ? Cette augmentation sensible signifie que nous pouvons porter devant le public le fait que la défense des droits et des libertés a bien un coût, et que l'appel à dons n'est pas un acte mineur puisqu'il dote notre association de moyens nécessaires pour ces combats. La période actuelle contre les projets liberticides doit nous être favorable, et j'incite les sections à développer les appels à soutien financier en n'oubliant pas de mentionner le label « Don en confiance » qui reconnaît la gestion rigoureuse et désintéressée de la LDH.

3 - Le montant total des subventions perçues par la LDH est de 547 582 € contre 550 694 € en 2019 (-1 %). Il faut préciser que le résultat 2019 profitait d'un reliquat de subvention européenne de 14 527 € et que les subventions privées reculent de 12 962 €. En 2020 les subventions provenant de l'Etat, des régions, départements et communes sont donc en légère augmentation par rapport à 2019 (+ 17 926 €). Mais l'absence de projets européens pèse, même s'il n'est pas facile de gérer ces « grosses machines ». Cependant soyons attentifs à pouvoir y prendre place, en partenariat probablement avec des organisations plus armées qui auraient besoin du travail et de l'expertise du réseau de la LDH pour certains projets. Les subventions reçues de l'Etat se montent à hauteur de 263 798 € contre 255 348 € en 2019 (+3 %). Les subventions des régions se montent à 17 850 € contre 10 278 € en 2019 (+74 %), celles en provenance des départements ne varient pas, à hauteur de 34 351 €, et celles collectées par les sections et le national auprès des communes se montent à 184 337 €, en augmentation de 6 %. Merci à toutes et à tous pour cet engagement. J'espère que cet effort pourra se poursuivre en 2021. Lydia Martins Viana et Jean-Claude Manso sont là pour vous conseiller et vous aider pour vos projets et demandes de subvention.

4 - Les legs : cette année l'association LDH n'a pas reçu de legs directement. Vous le savez, les legs sont désormais orientés vers le fonds de dotation de la LDH, créé à cet effet et dispensé des droits de succession. Le fonds de dotation a reçu en novembre 2020 le montant d'une assurance vie de monsieur Pascal Langlard (65 000 €), qui avait fait un testament désignant la LDH comme légataire universel. En 2020 le fonds de dotation a accepté, en sus du legs de Pascal Langlard, les legs de madame Christina Weber, de madame Anne-Marie Maillard et de madame Monique Héroid.

Le fonds de dotation a apporté 65 000 € pour soutenir deux actions insuffisamment financées : l'action CQFD, pour 10 000 €, et le soutien au service juridique du siège, pour 55 000 €. Je rappelle que, depuis quatre ans maintenant, nous avons fait le choix d'informer le public sur la possibilité d'orienter un legs vers le fonds de dotation. N'hésitez pas à vous en emparer pour faire connaître largement cette possibilité d'un engagement post mortem.

5 - Mécénat de compétence : la convention de mécénat de compétence qui nous liait à La Poste pour la mise à disposition de Stéphanie Missir s'est arrêtée à son échéance en septembre 2020. Je remercie Stéphanie

pour son engagement durant trois années. L'intensité du quotidien ne nous permet pas de développer des recherches dans ce domaine. C'est regrettable, car la mise à disposition d'une personne avec des compétences serait très utile au siège ou en région. Si vous êtes en relation avec de grandes entreprises, je vous invite à prendre contact avec le BN ou avec notre directrice déléguée afin de rechercher d'autres possibilités.

6 – Publications et ventes : les produits (ventes et abonnements) d'*Hommes & Libertés* devenu *Droits & Libertés* augmentent très légèrement en 2020, à 69 559 € contre 68 490 € en 2019, mais 75 274 € en 2018 et 70 600 € en 2017. Comme chaque année, nous rappelons que la promotion dans les sections lors de la sortie d'un nouveau numéro pourrait élargir son public. La qualité de ses dossiers devrait permettre aux sections d'organiser des débats, en s'appuyant sur ses rédacteurs, par exemple.

*LDH Info* est considéré par le Comité central comme le lien indispensable entre les organes centraux, les différents échelons locaux et les ligueuses et les ligueurs. Cette publication est gratuite dans sa version numérique (8 418 abonnés), et avec une participation aux frais pour sa version papier (1 307 abonnés, pour 13 854 € de recettes). On constate une diminution lente mais régulière des recettes, principalement liée à la vente de sa version papier : 14 297 € en 2018, contre 18 050 € en 2017, ce qui est normal avec le report progressif vers la version numérique gratuite.

Pour ces deux publications, si les produits des ventes couvrent les frais de tirage et de routage (55 093 € en 2020), cependant le bilan reste déficitaire depuis de nombreuses années puisqu'il faut intégrer les salaires et charges des salariés qui travaillent sur ces revues. L'objectif premier n'est pas d'équilibrer ce bilan mais d'élargir la diffusion et le lectorat, notamment de *Droits & Libertés*.

Notre situation reste fragile car le déficit structurel du national n'est pas compensé par des recettes adaptées. Cependant notre trésorerie nette est renforcée, à hauteur de 797 K€, ce qui représente 167 jours de charges sans rentrée de recettes (contre 136 en 2019). Comme le précise notre Commissaire aux comptes, cette trésorerie est localisée dans les comptes des sections. Mais comme constaté depuis de nombreuses années, elle est soumise à la gestion sage et prudente des sections et ne doit susciter, dans la présente situation, aucune inquiétude.

Les comptes ici présentés intègrent 100 % des résultats des sections. Mais toutes n'ont pas fait remonter leurs comptes 2020, certains ont été reconstitués par Jean-Claude Manso sur la base des relevés bancaires. L'autonomie de gestion accordée par les statuts aux sections implique que toutes fassent remonter leurs comptes. D'avance je remercie les trésorières et trésoriers des sections pour leur vigilance et leur soutien dans l'exercice partagé de la bonne gestion de notre association et qu'ils et elles n'hésitent pas à nous solliciter en cas de questions ou de problèmes rencontrés. Je sais que l'année 2020 a été compliquée à cause de la pandémie. Le Crédit coopératif, défaillant ces dernières années, après maintes relances, a engagé un chantier pour revenir à une situation normale. Il permet maintenant à toutes les sections de recevoir leurs relevés bancaires. De plus, ceux-ci arrivent également chaque mois à Jean-Claude Manso, notre responsable administratif et financier, à l'œuvre sur ce chantier important. Si des difficultés perdurent, faites-les remonter à Jean-Claude.

## 5. LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Nous avons lancé en 2018 le chantier de la valorisation du bénévolat afin de rendre plus visible l'engagement des ligueuses et des ligueurs dans les actions que mènent les sections, les fédérations, les comités régionaux et les GT. La loi oblige désormais la publication de la valorisation du bénévolat pour toutes les associations qui font appel aux subventions publiques et à la générosité du public. Ce résultat apparaît désormais en annexe du compte de résultat et du bilan. L'objectif pour la LDH est à la fois de satisfaire à cette obligation mais aussi et surtout de rendre compte de l'intensité et de la diversité de l'engagement des ligueuses et des ligueurs dans les actions qu'elles et ils mènent au sein des sections, fédérations, comités régionaux et GT.

Cette année, 34 % des sections, fédérations et comités régionaux ont répondu à notre appel. Un peu mieux que l'an dernier (33 %) mais encore insuffisant car ces sections ne couvrent que 45 % des membres.

Le bilan 2020 totalise près de 187 000 heures (soit 116 équivalents temps plein !) malgré les difficultés rencontrées et le temps nécessaire pour adapter nos pratiques aux contraintes de protection contre la circulation du virus. La loi impose que cet engagement soit traduit dans les comptes. Valorisé à 15 euros de l'heure (proche d'un Smic horaire chargé), l'ensemble des heures remontées est valorisé à hauteur de 2 801 387 € contre 2 556 357 € en 2019. Ces chiffres n'indiquent pas une augmentation de l'activité des membres de la LDH sur 2020 mais plutôt une remontée croissante des bilans que nous demandons. Cette année, la plupart des GT ayant répondu, cela contribue presque mécaniquement à cette augmentation du bilan (+ 9,5 %).

Que les responsables des sections, fédérations, comités régionaux et groupes de travail qui ont fait remonter leur bilan de bénévolat soient remerciés. J'invite celles et ceux qui ne l'ont pas fait cette année à se « préparer » pour l'an prochain. La procédure est simple et rodée. Elle demande moins d'une heure pour ce faire. Merci d'avance de contribuer à traduire l'originalité de notre association, fondée sur l'engagement militant et bénévole de ses membres.

## 6. LA SUPPRESSION DES AVOIRS DES SECTIONS

Sur les recommandations de notre Commissaire aux comptes, nous échangeons depuis trois ans sur la nécessité d'annuler les avoirs des sections au siège qui apparaissent dans le passif du bilan au poste « Autres dettes », et dégradent ce bilan. Ces avoirs sont le fruit de cotisations perçues par le siège et non reversées aux sections pendant de nombreuses années. Comme cela a été présenté, débattu et acté lors du congrès de Saint-Denis en 2018, la situation financière de la LDH ne permet pas le remboursement de ces avoirs. Nous avons alors décidé lors de l'assemblée générale de figer ces avoirs au 31 juillet 2019, avec une procédure de reversement systématique aux sections des cotisations perçues directement par le siège. Nous observons que depuis dix-huit mois ce système mis en place donne satisfaction et est adapté à nos pratiques : les sections, fédérations et comités régionaux payent désormais leurs achats au siège depuis leurs comptes bancaires. Lors de la convention nationale du 19 juin 2021, une motion spéciale sera proposée au vote afin d'annuler ces avoirs et la dette du siège qui en découle. Nous réglerons ainsi, dans le sens prévu lors de nos assemblées générales précédentes et conformément aux recommandations récurrentes de notre Commissaire aux comptes, ce point, qui perdure depuis de trop longues années.

Pour conclure, la recherche de moyens est centrale, voire décisive. Moyens pour développer des équipements nécessaires au fonctionnement de la LDH, moyens pour équilibrer les résultats et, si possible, étoffer l'équipe de professionnels qui travaille au siège et vous accompagne toute l'année, moyens pour inventer et intensifier les coordinations régionales, moyens pour toujours mieux communiquer. Cette année,

et cela a été décrit dans ce rapport, nos recettes propres ont augmenté de 100 000 euros environ. Il s'agit de poursuivre dans cette voie car le déficit structurel du national, qui porte les dépenses liées aux salaires et les coûts du siège, n'est pas résorbé pour autant. Cela doit être une préoccupation constante de toutes et tous de convaincre celles et ceux, en accord avec nos combats, de nous soutenir par l'adhésion ou le don. La période actuelle pour le combat de défense des libertés a mis en lumière la LDH, invitons les citoyennes et citoyens à nous soutenir.

Comme l'an dernier, quatre pistes pour améliorer nos ressources :

- l'augmentation du nombre d'adhérents conjuguée à l'évolution des cotisations en 2020. Elle pourrait permettre d'atteindre un montant de cotisation proche de 750 000 € ;
- les campagnes d'appel à dons systématiques, relayées par l'ensemble des ligueuses et ligueurs. Elles permettraient également de dépasser les sommes collectées en 2020. Des outils existent, il faut les mobiliser et les demander auprès du service communication ;
- la nécessité de nous mobiliser dans la recherche de subventions au national comme dans les sections, les fédérations et les comités régionaux. Les actions que nous menons contre le racisme et l'antisémitisme, pour l'égalité des droits et la défense des libertés doivent pouvoir être mieux financées car des fonds existent. Chercher, si possible, à associer un financement à chaque action que nous menons. Cependant, la recherche de subventions au niveau local et déconcentré doit intégrer une partie des frais du siège, sinon les collectivités pourraient considérer que le projet d'action serait le fait de bénévoles, sans coût de structure ni de fonctionnement. Pour cela, n'hésitez pas à solliciter notre directrice ;
- dernier point : les legs. Il faut penser à informer les ligueuses et les ligueurs comme les sympathisants de cette possibilité. L'histoire et la notoriété de notre association, comme la permanence de nos combats peuvent convaincre celles et ceux sensibles à ces combats, de faire un testament en notre faveur. En votre nom, je veux rendre hommage à celles et ceux qui, ces dernières années, ont fait un legs à la LDH : Claire Granier, Micheline Chenuet-Jean, Joseph Thabuis, Didier Cadoz, Jean-Philippe Bogaert, Edmond Missa, Pascal Langlard, Christina Weber, Anne-Marie Maillard et Monique Hérod.

J'avais proposé, lors de la dernière convention nationale en septembre 2020, la création d'un groupe de travail national qui aurait pour missions de réfléchir à des recherches de financements complémentaires en direction de fonds privés et de partenariat avec des fondations de l'économie sociale et solidaire (ESS), des mutuelles ou des assurances, et de faire le lien entre le national et les sections dans la recherche de fonds. Ce groupe travaillerait en visioconférence afin permettre à tous les ligueuses et ligueurs intéressés de pouvoir y participer, quels que soient leurs territoires de résidence. Vous aviez été plusieurs à porter votre intérêt, mais je dois reconnaître que les difficultés de la période qui a suivi ne m'ont pas permis de lancer de travail collectif. Sorti de cette période de clôture des comptes un peu délicate cette année, je propose de relancer cette initiative en renouvelant un appel à candidates et candidats.

Le rapport de la Cour des comptes sur le contrôle des années 2013 à 2018, effectué entre juillet 2019 et février 2020, est désormais accessible sur leur site. Il conclut que la LDH rend des comptes honnêtes et transparents.

Je tiens pour finir à remercier l'équipe du service administratif et financier qui vous accompagne toute l'année sous le regard vigilant de notre directrice déléguée, Lydia Martins Viana : Jean-Claude Manso, Lisette Lepinay, Julien Jabouin et Imen Chahboune, ainsi que les ligueuses et ligueurs bénévoles qui viennent apporter une aide précieuse pour son fonctionnement.

**Alain Esmerly**, trésorier national